



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'une voirie permettant la suppression des Passages à Niveau 114 et 115 de la ligne ferroviaire n°430000 Mézidon - Le Mans.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune

Vendeur

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 **Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie N°6.a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat	Emprise au sol initial (présence barreau routier section 1) : 126 m ² Emprise totale au sol (intégrant le barreau routier de la section 1) : 2205 m ²
Catégorie 2.1.5.0. Loi sur l'Eau	Surface totale d'écoulements interceptés par le bassin > 1 ha mais < 20 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 **Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La zone d'étude se situe dans le sud-est de la commune de Vendevre (14170) entre le PN114 et le PN115

Le projet prévoit l'aménagement d'une voirie communale sur 3 tronçons, de 630 m de longueur et de 3,5 m de largeur, longeant la ligne ferroviaire n°430000 Mézidon-Le Mans coté Nord-Ouest, permettant la suppression des PN114 et PN115 et entraînant la destruction d'une haie et l'abattage d'un arbre.

Par mesures compensatoires, une haie sera reconstruite et deux arbres seront replantés.

Des aménagements linéaires pour les eaux pluviales seront prévus et concerneront la mise en place d'un fossé au niveau de la parcelle agricole et d'un bassin au niveau de la voie ferroviaire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet présente un intérêt sécuritaire et s'inscrit dans les objectifs du plan d'action national de sécurisation des passages à niveau du 3 mai 2019 qui visent des opérations d'amélioration de la sécurité des PN par des aménagements routiers simples, peu coûteux et rapides.

L'avantage fonctionnel s'exprime par :

- Une simplification de la circulation locale et une amélioration des temps de parcours au carrefour entre le chemin des vignes et la RD271 ;
- La giration des convois agricoles importants ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le phasage des travaux est prévu sur une durée de 4 mois (préparation des travaux et réalisation des travaux). Le calendrier prévisionnel prévoit un début des travaux en Août 2024 pour une durée de trois mois.

Les travaux se décomposeront selon 3 sections distinctes :

- Sur la section 1 correspondant à la voie située au sud de la PN 114, de la parcelle 0037 à la parcelle 0016, les travaux concernent l'élargissement de 50 cm du barreau routier existant du côté des parcelles agricoles. L'élargissement de la voirie peut présenter des impacts sur le foncier agricole qui pourra ainsi entraîner l'acquisition ou l'échange parcellaire avec du foncier SNCF à proximité.
- Sur la section 2, du chemin non classé "sur l'Eglise de Grisy" à la parcelle 0011, les travaux consisteront à la création d'une voirie de 3,5 m de large, longeant la voie ferroviaire, avec une emprise sur les parcelles agricoles. Ces travaux conduiront à la destruction d'une haie et nécessiteront de replanter une haie par mesure compensatoire. Cependant, il sera étudié des options d'évitement de destruction de haie.
- Sur la section 3 s'étalant de la parcelle 0011 jusqu'au carrefour dénivelé entre la voie ferrée et la RD271, les travaux de création de la voirie seront les mêmes que pour la section 2 et entraîneront d'une part, la destruction de l'arbre située sur la parcelle 0069 et d'autre, une emprise sur les parcelles agricoles en amont du carrefour. En compensation, deux arbres seront replantés au niveau de cette parcelle.

Des aménagements seront à prévoir pour la gestion des eaux pluviales sur la section 3 et concerneront l'aménagement d'un fossé situé entre la voie communale créée et les parcelles agricoles et l'installation d'un bassin d'infiltration jouxtant la voie ferroviaire et en amont du carrefour.

Avant et pendant les travaux, la mise en place du chantier et d'une zone de stockage des véhicules et matériels nécessitera l'installation d'une base vie à proximité de la voie ferroviaire et d'une emprise limitée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A l'issue des travaux, la desserte, notamment des gros convois, sera améliorée au niveau du carrefour au chemin des vignes et la RD271. Cela permettra également le désenclavement des terrains situés à l'Ouest de la voie ferrée Mezidon-Le Mans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes :

- Procédure Loi sur l'Eau (déclaraton) ;
 - Demande de permis d'aménager (secteur protégé) ;
-

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale d'emprise au sol (comprenant la surface du barreau routier de la section 1) =	2205 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : CHEMIN DES VIGNES

Lieu-dit : _____

Localité : VENDEUVRE

Code postal : 1 4 1 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 0 3 , 5 0 " W Lat. : 4 9 ° 0 0 , 1 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 9 ° 0 0 , 1 0 " N Lat. : 0 0 ° 0 3 , 5 8 " W

Point de d'arrivée : Long. : 4 9 ° 0 0 , 2 5 " N Lat. : 0 0 ° 0 3 , 3 9 " W

Communes traversées :

Vendeuvre (14170)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Vendeuvre n'est couverte par aucun PLU. Le document d'urbanisme en vigueur est le RNU.

^① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface d'aménagement de la voirie ne se situe dans aucune ZNIEFF. Une ZNIEFF type I "Bois de Tourelles" est situé à 400 m au nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent au niveau de la zone d'aménagement ni dans une zone à proximité.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone se situe dans aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone ne se situe pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit. Le territoire le plus proche couvert par un plan de prévention du bruit se situe à 20 km.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone se situe aux abords de l'église de Grisy et de la croix de chemin qui sont classés monuments historiques : des covisibilités existent entre l'église de Grisy et la parcelle 0014.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude avi-faune réalisée par Execo a conclu que la zone ne se situait pas au niveau d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par l'existence de sites et sols pollués mais la zone n'est pas directement concernée. Le site pollué le plus proche se situe à 2 km.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée par la Zone de Répartition des Eaux du Barthonien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'aménagement se situe dans aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 5,4 km qui sont les Monts d'Eraines.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront impliquer des modifications au niveau des drainages agricoles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pourra impliquer une évacuation de terre et matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet importera des matériaux pour la conception de la voirie communale.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles et les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etude avi-faune d'Execo : les travaux entraîneront peu de perturbations ou de destructions de la biodiversité existante. La suppression de l'arbre, couché, au niveau de la section 3 représente cependant un abri pour certaines espèces ornithologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas dans ou à proximité d'un site Nature 2000.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux, sur les trois sections, entraîneront la consommation des parcelles agricoles adjacentes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas directement concerné par des risques technologiques mais une conduite de gaz (gazoduc) se situe à moins de 200 m de la zone d'étude pour la première section.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas concerné par des risques naturels. Il présente une sensibilité faible au risques radon, inondations, retrait-gonflement des argiles et n'est pas directement exposé à des risques de mouvement de terrain. Par ailleurs, le site présente une sismicité faible.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier aura peu d'incidences sur la voie publique. En effet, en phase travaux, les engins seront stationnés dans la zone de construction. Le projet pourra éventuellement engendrer des déplacements et trafics notamment lors de la suppression des PN114 et PN115 qui sont cependant peu fréquentés (62 véhicules/jour au PN114 et 9 véhicules/jour au PN115).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le chantier sera source de bruit, en particulier la suppression de la haie et de l'arbre mais également lors de la pose d'enrobé.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pourra engendrer des odeurs notamment lors de la pose de l'enrobé.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pourra provoquer des vibrations notamment lors de la phase compactage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux s'effectueront de jour, il n'y aura pas d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront engendrer des rejets liquides notamment par les remontées de liants de l'enrobé mais aussi lors du lessivage des couches d'enrobés par les balayeuses.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Milieus naturels et parcelles agricoles

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La base vie aura des sanitaires, ils seront donc reliés au réseau d'assainissement collectif ou seront autonome (WC chimique).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux n'engendreront pas de production de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité de monuments historiques mais il ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel et archéologique. De la même façon, son impact sur la patrimoine paysager n'est pas conséquent.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des modifications vont être engendrées au niveau de l'usage du sol. En effet, l'élargissement du barreau routier existant sur la première section ainsi que la création de voirie sur la section 2 et 3 impacteront les parcelles agricoles adjacentes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude avi-faune a été réalisée par Execo en Octobre 2023. Les conclusions sont qu'il y a peu d'enjeux floristiques et faunistiques en lien notamment avec des superficies limitées et les habitats peu diversifiés. Il est notamment remarqué un certain enclin pour les zones buissonnantes, notamment au niveau de l'arbre couché et autour. Il constitue ainsi un abri assez unique pour les passereaux en milieu semi-ouvert qui ne fréquentent pas les jardins ainsi que les linottes mélodieuses, qui bien qu'elles n'ont pas été détectées, pourraient tout à fait fréquenter ce point. En sus, il n'a pas été recensé la présence localisée de zones humides sur la zone d'étude.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au regard de l'étude avifaune, Execo préconise d'effectuer les travaux de défrichage hors période de reproduction, soit de mi-mars à la mi-août, afin de limiter le dérangement et de ne pas risquer de porter atteinte à l'avifaune, patrimoniale ou non.

Par ailleurs, il est indiqué de réduire l'emprise du chantier au maximum pour notamment réduire l'impact sur les zones végétalisées et leurs abords immédiats. Il est également préconisé de mettre en place des mesures pour la gestion des espèces floristiques invasives comme l'application préventive de bonnes pratiques, pour limiter le risque d'installation ou de dispersion d'espèces exotiques envahissantes, comme le nettoyage des roues des engins, ou encore la mise en place d'actions de gestion par enlèvement des espèces invasives.

Concernant le projet de reconstitution de haie, compte tenu qu'elle est située en domaine privé, il serait pertinent de suggérer au propriétaire l'usage d'espèces champêtre retrouvées au niveau du bourg à proximité (noisetier, charme, érable, merisier, peuplier) ou du moins de varier les espèces.

De la même façon, le choix de l'espèce pour la plantation des deux arbres se portera sur des espèces autochtones et si possible présentant une hauteur actuelle importante. Suite à l'abattage de l'arbre, tout ou partie du bois de l'arbre sera laissé en petits tas pour favoriser la biodiversité.

Un suivi naturaliste multigroupe sera également organisé, au printemps (entre mi-avril et juin) et permettra de déterminer la réussite des mesures (état de la haie, des plants d'arbres, etc...) et l'éventuelle fréquentation de la faune dans les espaces en lien avec le projet. En cas d'échec d'une mesure, sa reconduction sera étudiée sinon une autre mesure serait à mettre en place (replantation, modification des modalités d'entretien, etc...). Le suivi doit avoir lieu l'année après les travaux puis au moins 3 fois, tous les trois ans.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles-elles se rattachent.

Objet		
1	Étude habitats, faune-flore, incidences Natura 2000 et hydrobiologie - Execo	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom HAGHEBAERT

Prénom Daniel

Qualité du signataire Maire de VENDEUVRE

À Vendeuvre

Fait le 04/03/2024

Le Maire
D. HAGHEBAERT



D. Haghebaert

Signature du (des) demandeur(s)

